

Urbanisme et travaux

Retrouvez dans cette rubrique l'ensemble des services dédiés à l'urbanisme d'Herbignac

Si vous souhaitez construire, agrandir votre logement ou réaliser de petits travaux d'aménagement (clôture, changement de fenêtres, etc ...), le service Urbanisme est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Le service est ouvert aux jours et horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	SUR RDV	SANS RDV	SUR RDV	SANS RDV	SUR RDV
Après midi		Service fermé		Mairie fermée	

Pour préparer votre projet dès maintenant, vous pouvez accéder à de nombreux outils en ligne :

1 / Vous pouvez consulter la constructibilité de votre parcelle en consultant le Plan Local d'Urbanisme disponible à la [rubrique PLU](#)

Pour connaître la démarche à suivre selon votre projet.

2 / Les formulaires CERFA sont téléchargeables ici si vous souhaitez préparer votre demande et les pièces à fournir. Plus d'infos

3 / Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez réaliser toutes vos démarches en ligne grâce au guichet unique mis en place par CAP Atlantique. C'est un service gratuit et ouvert à tous, professionnels et particuliers. [Plus d'infos](#)



MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /
13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01